



ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24  
(amiante)

Collectif: **Elimination Rapide de l'amiante Défense des Exposés aux Risques**

16bis, impasse du moulin de CANSELADE 24100 BERGERAC

TEL 06 88 46 55 33

Mail : [cerader24@wanadoo.fr](mailto:cerader24@wanadoo.fr)

## Sommaire

-----

### Page 1:

Notre assemblée générale du 13 mars a besoin de votre présence !

### Page 2:

- AUDIENCES ... ça continue avec des délais du pôle social restant positifs. Mais tous les employeurs font appel ...
- POLYREY se désiste en cassation ! une très bonne chose pour les victimes.
- Parmi tous les messages d'encouragements reçus 2 autres exemples.
- Dans les travaux de notre 17<sup>ème</sup> A.G. INTERVENEZ !



### Déclarations fiscales:

Les documents CERFA (cotisations et dons) pour les déclarations d'impôts sont joints à ce bulletin "le lien N° 90". En cas d'absence de ceux-ci nous appeler !

# LE LIEN

L'information des adhérents du CERADER 24

Dans ce numéro, pas d'édito CERADER24 mais lire en page 3 celui de la CAVAM : T/U/ N° 9

-----

**Vendredi 13 Mars 2020 à 17h30 (précises)**  
*(accueil dès 16h30)*

**Salle Louis DELLUC à BERGERAC**  
**(piquecailloux)**

**17ème ASSEMBLEE GENERALE DE VOTRE ASSOCIATION**

**« LE CERADER 24 C'EST VOUS ! »**

- Le soutien à notre activité, la détermination de nos objectifs : C'est avec vous !! Tout comme la défense de la sécurité sociale et des retraites dont la casse vous frapperait durement si le projet actuel devait s'appliquer !
- le soutien à nos actions juridiques : C'est par votre présence devant les tribunaux qu'il a tout son poids.
- la pression sur tous les décideurs est possible grâce à vous !
- notre activité dans la CAVAM et sa coordination régionale est soutenue par vous !

**VOTRE PRESENCE A L'A.G. EST DONC INDISPENSABLE D'ABORD POUR CELA !**

**VOTRE ASSEMBLEE GENERALE: C'EST AUSSI L'INTERVENTION**

Du cabinet d'avocats **T.T.L.A. (E. LEROUX)**  
**sur les nouveautés juridiques.**

L'assemblée de cette année se déroulera dans un contexte particulier où votre présence nombreuse pèsera plus que jamais sur les décideurs économiques et politiques locaux, départementaux, régionaux, nationaux !

Ce sera aussi le moment d'élire votre direction d'association pour les 2 années à venir, de connaître les nouveaux amis qui rejoindront le conseil d'administration, sans oublier l'information sur les amis qui quitteront le C.A. auquel ils ont consacré bien du temps et apporté leurs compétences.

Nos succès de 2019 (anxiété et appel des dossiers au pôle social) sont autant d'encouragements à poursuivre et finaliser la création

**du « PILOTE » de destruction de l'amiante et imposer le projet de POLE PUBLIC D'ERADICATION DE L'AMIANTE » sur lequel notre CAVAM se bat depuis 2 ans !**

**Alors : PRENEZ LE TEMPS DE VENIR A VOTRE ASSEMBLEE !**

## **ACTIONS : A VOS AGENDAS !**

**Pensez à vous inscrire sans attendre le coup de fil de Marc : appelez-le, (ce sera une aide précieuse pour lui) au 05 53 74 12 03**

**27 FEVRIER 2020** : action au pôle social du T.G.I. de PERIGUEUX pour des dossiers. **Départ du car de PIQUECAILLOUX à 12h30 et audience à 14h00. Prise de parole vers 13h30.**

**26 MARS 2020** : action à la cour d'appel de BORDEAUX pour des dossiers dont un de la poudrière. **Départ du car de PIQUECAILLOUX à 6h00** pour une audience à 9h00 ; Prise de parole vers 8h30.

**02 AVRIL 2020** : action à la cour d'appel de BORDEAUX pour des dossiers dont un de la poudrière. **Départ du car de PIQUECAILLOUX à 11h00** pour une audience à 14h00 ; Prise de parole vers 13h30.

Comme nous pouvons le constater, les délais pour accéder au pôle social sont respectés par le T.G.I. de PERIGUEUX ... Mais, de plus en plus, les entreprises condamnées en 1<sup>ère</sup> instance puis en appel vont en cassation pour retarder les échéances et tenter de renverser la jurisprudence ! Quand donc seront-elles poursuivies pour « procédure abusive » ?

-----

### ***POLYREY FAIT MARCHÉ ARRIÈRE !***

Suite du bulletin « le lien N° 86 »  
Au lieu d'en rester à la décision de la cour d'appel, POLYREY avait introduit un pourvoi en cassation. Depuis, nous avons appris que l'entreprise s'était désistée, ce qui permet à la victime de débloquent les sommes obtenues pour ses préjudices, **car, ne l'oubliez jamais « tant que les dossiers ne sont pas totalement terminés, il ne faut pas dépenser l'argent qui a pu vous être versé ».**

-----

### ***VOS BONS VŒUX NOUS TOUCHENT***

Nous vous en relatons 2 autres parmi les dizaines reçues en ce début d'année.

- **Nicole** nous dit : Merci de vos bons vœux (ceux du bulletin 89) et à mon tour je vous souhaite une très bonne année. Je souhaite également beaucoup de réussite à l'association à laquelle j'apporte un petit don de soutien ... sans oublier de vous accompagner aux tribunaux chaque fois que cela m'est possible.

**Michel** nous dit aussi : Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Merci encore pour ce que vous faites ainsi que pour votre accompagnement des victimes dans le montage de leurs dossiers. Bonne santé à toutes et à tous !...

**Chers amis (es)** : Comment vous dire à tous, amis de l'association l'encouragement que constitue d'abord votre présence parmi nous et la continuité de votre participation. C'est bien la preuve que notre activité est reconnue pour son utilité et ses résultats ...

Alors le 13 mars prochain, **donnez** encore plus de force à notre action ! **Soyez participants et ACTEURS de la 17<sup>ème</sup> A.G. !**

### **Nous avons déjà prévu d'aborder :**

- **Le devenir de l'Hôpital public et pas seulement de BERGERAC ... sur la pneumologie et d'autres aspects**

- **les nouvelles procédures de reconnaissance de maladies professionnelles, leurs conséquences sur les malades et les actions à envisager**

- **la nouvelle organisation de la justice avec la création du pôle social au sein du T.G.I.**

- **Et d'autres points sur les questions de prévention et de gestion des déchets telle « la redevance incitative »**

### **Mais, vous pouvez en ajouter :**

**Et nous poser vos questions, remarques, critiques, propositions... par courriers, mails, S.M.S. (pas par téléphone). Des réponses vous seront apportées au cours des travaux de l'assemblée.... N'HESITEZ PAS ...**

-----

### **POUR CONSULTER NOTRE SITE: Accès**

**- moteur de recherche  
puis... site cerader24**

-----

**Attention:** ne tenez pas compte de la somme de 5 euros notée page 4 du T.U. N°9. C'est ce que nous reversons, par an, à la CAVAM pour chacun de nos adhérents.